

## **La Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris présentent le dispositif « 1% marché de l'Art » à la FIAC**

**Fabrice Hergott est nommé Président du jury qui désignera les lauréats de ce prix.**

**A l'occasion de la FIAC 2018, la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris (CMP) lancent l'appel à projet du « 1% marché de l'art », dispositif innovant de soutien à la création artistique à destination des artistes franciliens dans le domaine des arts visuels.**

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a présenté lors du Conseil de Paris de mai de nouvelles mesures pour continuer à soutenir l'essor et le développement de la vie culturelle parisienne. A cette occasion, la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris (CMP) ont souhaité renforcer l'aide publique à la création artistique en dédiant 1 % du montant du chiffre d'affaires des ventes aux enchères du CMP, au financement de projets portés par des artistes plasticiens.

« Depuis 2001, notre ville s'engage auprès des artistes pour faire rayonner leurs œuvres. En lançant le dispositif « 1 % marché de l'art » avec le Crédit Municipal de Paris, Paris s'affirme une nouvelle fois comme l'une des capitales mondiales de l'art et de la création », selon Christophe Girard, adjoint à la Maire de Paris pour la Culture.

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public de la Ville de Paris, réalise chaque année près de 12 M€ de chiffre d'affaires avec l'organisation de ses 80 ventes aux enchères. Il va ainsi consacrer pour cette première édition 110 000 € à des artistes franciliens dans le domaine des arts visuels, pour soutenir leur production et leur diffusion, notamment à l'international.

« Le Crédit Municipal de Paris soutient depuis de nombreuses années les projets culturels, à travers le mécénat des expositions de Paris Musées et de Nuit Blanche notamment. Nous sommes heureux de lancer l'initiative du « 1% marché de l'art » et de renforcer ainsi notre engagement pour la création artistique », précise Frédéric Mauget, Directeur général du Crédit Municipal de Paris.

Pour cette première édition, la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris ont souhaité confier à Fabrice Hergott, directeur du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, la présidence du jury qui sélectionnera trois lauréats. Parmi les critères de sélection, les candidats devront démontrer leur capacité à accomplir un projet d'envergure qui pourrait notamment rayonner à l'international.

Le règlement et la fiche de candidature seront disponibles et téléchargeables sur les sites Internet de la Ville de Paris ([www.paris.fr](http://www.paris.fr)) et du Crédit Municipal de Paris ([www.creditmunicipal.fr](http://www.creditmunicipal.fr)) à partir du 15 novembre 2018. Les candidats auront jusqu'au 31 janvier 2019 pour faire parvenir leurs dossiers, pour une désignation des lauréats le 30 avril 2019.

Durant la FIAC (18-21 octobre 2018), la Ville de Paris accueillera le Crédit Municipal de Paris sur le stand dédié à la présentation des nouvelles acquisitions du Fonds Municipal d'Art Contemporain (FMAC), afin de présenter les informations relatives au « 1% marché de l'art ».

**Contact presse :**

Ville de Paris : Fiona Guitard / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61

Crédit Municipal de Paris : Anne Simode / [anne@pierre-laporte.com](mailto:anne@pierre-laporte.com) / 01.45.23.14.14